

### **Police territoriale : Virginie Klès nommée rapporteur de la proposition de loi au Sénat**

**La commission des lois du Sénat a nommé le 21 mai 2014 la sénatrice (PS) Virginie Klès rapporteur de la proposition de loi visant à créer des polices territoriales. Le texte sera examiné le 16 juin par les sénateurs.**

Sénatrice (PS) d'Ille-et-Vilaine, Virginie Klès a été désignée le 21 mai par la commission des lois du Sénat rapporteur de la proposition de loi sur les polices territoriales.

Cette nomination intervient une semaine après que la même commission a fixé au 16 juin la date d'examen du texte par les sénateurs.

Sécurité - Agée de 52 ans, Virginie Kles est vétérinaire toxicologue de profession. Elle a été maire de Châteaubourg (Ille-et-Vilaine) entre 2001 et 2014. Elle est sénatrice depuis 2008 et est membre de plusieurs commissions et conseils :

- membre de la Commission nationale de la vidéo protection,
- membre du Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales,
- membre du Conseil national de la sécurité civile,
- membre du Conseil national des sapeurs-pompiers,
- membre de la Commission spéciale sur la lutte contre le système prostitutionnel.

Police municipale - Impliquée dans les questions de sécurité, Virginie Klès est fréquemment intervenue au Parlement sur les polices municipales.

En 2011, lors des débats sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ( Loppsi 2 ), elle avait exprimé sa réticence, partagée par la majorité des maires, à une disposition visant à conférer la qualité d'agent de police judiciaire aux directeurs de police municipale. Disposition votée mais finalement retoquée par le Conseil constitutionnel.

En janvier 2013, lors du débat en séance publique sur les polices municipales organisé au Sénat, elle avait pris la parole pour formuler plusieurs propositions. Elle s'était notamment déclarée favorable à la création d'une « grande filière des métiers de la sécurité » réunissant les policiers et les policiers nationaux, assortie d'une formation « qui comporte à la fois des enseignements communs et des modules spécialisés ». Son intervention peut être visionnée sur le site du Sénat.

**Source : Le club prévention Sécurité « La Gazette des Communes »**